

Règlement critérium série B du CTT Tubize (BBW349) le dimanche 02 novembre 2025

- 1) Le tournoi est réservé aux affiliés des deux ailes de la F.R.B.T.T ou à une fédération reconnue par l'ITTF.
- 2) Le critérium se joue suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
- 3) Le critérium est autorisé sous le n° TRBBW002.
- 4) Les matchs se jouent en 3 sets gagnants. Le 1^{er} tour se joue en poule de 3 ou 4. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final, lequel se disputera par élimination directe.
- 5) Le critérium se déroulera sur 16 tables de la marque Cornilleau et Sponeta et de la couleur bleue, les matchs se feront avec des balles de couleur blanche en plastique de la marque GEWO.
- 6) Les semelles de couleur noire sont interdites.
- 7) Le droit d'inscription est de 7€ pour une série et 12€ pour deux séries.
- 8) Inscriptions : via le site de la Fédération : <https://www.tournois-bbw.be/home>.
En cas de problèmes techniques, veuillez-vous adresser à Dandois Felix (0475129630) – cpa.bbw0@gmail.com. En cas de questions sur le déroulement du tournoi, veuillez-vous adresser au JA Sacha Paulis (0473948786) - sacha.paulis@ctthamme-mille.be
- 9) Date limite des inscriptions : le JEUDI 30 NOVEMBRE 2025 à minuit (chaque série étant limitée). Aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.
- 10) Les joueurs doivent se présenter à la table du juge-arbitre 30 minutes avant le début de leur série. Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché.
- 11) Un joueur/une joueuse peut s'inscrire dans maximum 2 séries, celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Le joueur/la joueuse doit participer à la série de son classement pour pouvoir s'aligner dans une seconde série. Jouer dans une 2^e série sans être dans sa série de classement sera sanctionné de 25 € d'amende. Les dames sont autorisées à prendre part à 2 séries Messieurs.
- 12) Plus aucunes inscriptions ne pourront être acceptées le jour de la compétition. – Lors de ce tournoi, tout refus/absence d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15,00€. Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€. – Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€ même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne. Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
- 13) Dans tous les cas de figure, les droits d'inscription restent dus.
- 14) Lors d'un évènement tous les matchs doivent être effectivement joués. Un joueur présent est sanctionné s'il ne dispute pas un ou plusieurs matchs, à moins qu'il n'envoie une attestation médicale endéans les 48 heures après l'évènement au juge arbitre ou à toute autre personne désignée pour ce fait par le comité compétent. S'il ne présente pas d'attestation médicale dans les délais, les matchs non joués seront enregistrés comme défaites. Le joueur dont l'adversaire a déclaré WO sans attestation médicale qui justifie son abandon, se verra attribuer une victoire sur sa fiche individuelle.

- 15) Le juge-arbitre prendra toutes les dispositions, mesures ou décisions nécessaires pour le bon déroulement du tournoi.
- 16) Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident, perte ou vol.
- 17) Directeur du tournoi : Jessica Gomez – 0471 51 58 93

Horaire des séries :

09h00 : série D

12h30 : série C

17h00 : série B

11h00 : série NC/E6

15h00 : série E